

INFORMATIONS ORGANISATION

DU MERCREDI.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, les enfants ont écoles le mercredi matin

Par conséquent, une garderie est proposée de **7h00 à 8h20** puis de **11h30 à 12h30** par la mairie au tarif suivant :

Quotient familiaux		
Minimum	Maximum	Prix
0.00	369	0.80€
370	499	0.90€
500	600	1.00€
601	673	1.10€
674	873	1.20€
574	1073	1.30€
1074	1273	1.40€
1274 et plus et extérieurs		1.50€

Elle est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Aucun repas n'est fourni sur ce temps par la municipalité.

La gestion, les modalités d'inscription et le paiement sont identiques à la garderie journalière.

Par contre si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine mise en place par la CCPC et si votre enfant est inscrit aux mercredis récréatifs, merci de vous adresser à la Communauté de Communes Pévèle Carembault qui est l'organisateur les mercredis récréatifs et du temps méridien associé.

CCPC- antenne locale : 85 rue de Roubaix, 59242 TEMPLEUVE

Secrétariat général : 03 20 79 20 80

Service enfance jeunesse : 03 28 76 99 76

Directeur des Mercredis Récréatifs : 06 18 60 38 93

Directeur du centre primaire en période de vacances : 06 18 60 35 47

Directeur du centre maternel en période de vacances : 06 18 60 38 93

Les mercredis récréatifs débuteront le mercredi 13 septembre 2017

Les inscriptions pour la période de septembre/octobre se dérouleront le **samedi 9 septembre 2017 9h00/12h00 puis 14h00/16h00 à l'école Saint-Exupéry**